

Summits on the Air

Directives pour les opérateurs



Référence	S15.4
Version	1.0
Date de publication	09/02/2017
Date de départ	01/04/2007

Note

« Summits on the Air », SOTA et le logo SOTA sont les marques déposées du programme. Ce document est sujet aux droits d'auteurs. Toutes les autres marques et copyrights référencés ici sont approuvés.

De quoi s'agit-il ?

Le SOTA est un programme international qui encourage le trafic radio amateur depuis les sommets de montagnes ou de collines. Les « **activateurs** » sont les personnes qui transmettent depuis les sommets. Les « **chasseurs** » sont les personnes qui contactent les opérateurs. Les SWL peuvent également participer, en enregistrant les QSOs entre opérateurs et chasseurs.

L'opérateur est la personne principale du programme SOTA, puisque sans opérateur, il n'y aurait pas de QSOs. Cette publication est destinée à fournir les informations de base nécessaires aux opérateurs. Ce n'est qu'un guide, et le règlement complet du SOTA peut être consulté dans la publication S0.1F : **Règles Générales**.

Un opérateur effectue l'ascension de montagnes SOTA répertoriées et réalise des contacts radio depuis le sommet. La liste des sommets comptant pour le SOTA dans la région que vous projetez votre activité est disponible dans le document ARM (Manuel de Référence de l'Association). Il contient des informations locales utiles, les points attribués à chaque sommet, et bien sûr, la liste officielle des sommets.

Quelques règles simples :

Pour que votre expédition soit valide, vous devrez respecter les quelques règles élémentaires suivantes :

- Utiliser les accès réglementaires, routes, chemins, GR, traces, et obtenir une autorisation de passage si nécessaire.
- Le trafic depuis des véhicules n'est pas autorisé et l'accès au sommet doit se faire en utilisant l'énergie « humaine » (marche, VTT etc.)
- Le trafic doit se faire à partir d'une source d'alimentation « portable » (batterie, cellules solaires). Les alimentations utilisant des énergies fossiles (essence, fuel) ne sont pas autorisées. Vous devrez transporter tout l'équipement au sommet.
- Quatre QSOs au moins devront être réalisés pour que votre expédition soit validée. Vous échangerez votre indicatif, le report et la référence SOTA du sommet (voir l'ARM). Les QSOs via répéteur ne sont pas pris en compte. Les contacts avec d'autres opérateurs sur le même sommet ne sont pas valides.
- Les points attribués à un opérateur ne peuvent être obtenus que par le détenteur de l'indicatif utilisé sur le sommet. Il sera nécessaire de l'indiquer dans votre Log pour déclarer vos points.
- Un sommet ne peut être activé qu'une seule fois par année civile par un même opérateur.

Directives de trafic :

Tous les modes et bandes radio amateur comptent pour le SOTA. Vous pouvez utiliser le type d'équipement que vous voulez, en respectant les règles de votre licence. Un barème de points est établi ; il dépend généralement de l'altitude du sommet. Le score correspondant à chaque sommet est indiqué dans l'ARM. Un bonus hivernal est prévu.

Un opérateur doit toujours opérer dans l'esprit OM. Il doit respecter la montagne, ne pas détériorer les constructions éventuelles. Redescendez vos déchets, soyez courtois (pas de fil d'antenne en travers des chemins par exemple). Utilisez un casque plutôt qu'un haut parleur, etc.

Assurez vous de votre compétence pour réaliser l'expédition : forme physique, équipement adapté, prise en compte du terrain et des conditions climatiques, etc. Vous activez un sommet sous votre entière responsabilité et le programme SOTA n'est responsable d'aucun accident, décès ou autre pertes.

Récompenses :

Diplômes et plaques récompensent les activités SOTA. Les diplômes sont attribués pour les scores de 100, 250 et 500 points. Le trophée « Chamois » est attribué aux opérateurs ayant atteint 1000 points. Des certificats supplémentaires sont attribués au-delà des 1000 points.